

# Extrait de l'Intervention du Pr Filippo Vari devant le Parlement européen le 10 avril 2014

## Extrait relatif à la recherche sur les cellules souches embryonnaires

---

### 2. Recherche sur les cellules souches embryonnaires

#### 2.1. Notre demande

L'un des objectifs de notre requête est d'empêcher que l'argent du budget de l'UE ne soit utilisé pour financer des projets qui prévoient ou impliquent la destruction d'embryons humains. Cela nécessite, entre autres, des modifications du Règlement financier de l'Union et du Règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Programme-cadre VIII sur la recherche (Horizon 2020).

En me référant à des passages du Règlement qui établit Horizon 2020, et aux Déclarations connexes de la Commission je démontrerai les raisons pour lesquelles les normes éthiques établies par ces textes sont totalement inefficaces.

#### 2.3 . Pourquoi le cadre normatif n'est pas satisfaisant

L'article . 19 , par. 3, du Règlement , pris dans la Déclaration de la Commission, établit que:

*" 3 . Ne sont pas financés les domaines de recherche suivants :*

*a) les activités de recherche en vue du clonage humain à des fins reproductives ;*

*b ) les activités de recherche visant à modifier le patrimoine génétique des êtres humains, qui pourraient rendre cette modification héréditaire ;*

*c ) les activités de recherche destinées à créer des embryons humains uniquement à des fins de recherche ou pour l'approvisionnement en cellules souches, y compris par transfert de noyau de cellule somatique » .*

Il est fait ici état de perspectives lacunaires, parce qu'elle permettent délibérément de financer des activités de recherche qui présupposent la destruction d'embryons humains . Elles permettent même de financer la création d'embryons humains dès lors que cela n'est pas fait uniquement à des fins de recherche et / ou pour l'obtention de cellules souches .

Toujours dans l'art . 19 du Règlement , par. 4 , pris dans les déclarations de la Commission , est ainsi libellé:

*" Il n'est accordé aucun financement aux activités de recherche interdites dans tous les États membres. Des activités ne sont pas financées dans un Etat membre dès lors que de telles activités sont interdites."*

Je vous le demande : est-ce que l'on peut considérer comme étant un engagement important sur le plan éthiques de ne pas financer toute activité interdite dans tous les États membres ? Nous devrions nous satisfaire du fait que des activités de recherches ne soient pas financées par l'argent des contribuables au motif que ces activités sont interdites et donc illégal sur le sol eupéen ?

De même, la deuxième partie du paragraphe. 4 s'expose aux mêmes critiques. Alors je me demande : est-ce que quelqu'un croît que si ces perspectives restrictives il serait possible de financer des activités interdites dans les Etats membres dans lesquelles elles sont réalisées ?

A l'inverse, la loi en vigueur permet à une activité de recherche d'obtenir des fonds de l'UE , même si elle est illégale dans 27 des 28 États membres , à condition qu'elle soit légale dans l'état dans lequel elle est réalisée. Par exemple , un seul Etat décide de légaliser la création de chimères entre les humains et les animaux, et cette activité peut bénéficier d'un financement dans le cadre du programme-cadre VIII, avec les 27 autres pays qui contribuent au financement de cette recherche interdite pourtant par eux sur le propre sol.

De cette façon s'ouvre la voie à une course vers le bas sur le plan éthique . De fait, les règles adoptées par un État membre peuvent l'empêcher de bénéficier de fonds européens , pourtant payés également par ses propres contribuables. En d'autres termes , s'instaure une prime ou une position avantageuse pour les Etats qui ont des normes éthiques plus faibles.

De ces résultats, il apparaît clairement que le Règlement et les Déclarations de la Commission ne fixent pas de normes éthiques élevées, mais au contraire légitiment au les pratiques les plus répréhensibles.

La Commission a cherché à rassurer ceux qui, au Parlement européen, soulèvent ces critiques avec les déclarations que j'ai déjà mentionnés et d'autres qui portent sur les points suivants :

*" 4 . Dans les appels à présenter des propositions , la Commission européenne n'exige pas explicitement l'utilisation de cellules souches embryonnaires humaines. La décision d'utiliser des cellules souches humaines , adultes ou embryonnaires, revient aux chercheurs en fonction des objectifs qu'ils veulent atteindre. "*

*«Chaque projet qui implique l'utilisation de cellules souches embryonnaires humaines doit passer une évaluation scientifique dans laquelle des experts indépendants du secteur concerné examinent la nécessité d'utiliser ce type de cellules souches pour atteindre les objectifs scientifiques " "*

Les propositions qui viennent d'être citées établissent que la communauté scientifique est son propre juge, ou , en d'autres termes , que c'est à la communauté scientifique de fixer ses propres normes éthiques .

Il s'agit donc de restrictions qui imposent des règles éthiques terriblement faibles ; en fait, l'on peut dire que ces règles représentent une abdication importante de la force propre en principe à ce type de règle.

Le document que nous étudions , largement considérée comme satisfaisant par la Commission , établit également:

*" Les propositions qui passent l'évaluation scientifique sont ensuite soumises à un examen éthique rigoureux organisé par la Commission européenne . Cette revue éthique tient compte des principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans les conventions internationales pertinentes ... " .*

En réalité , la première règle qu'un tel contrôle devrait assurer est donnée par la simple constatation du fait que l'embryon humain est un être humain , à savoir que l'embryon humain est l'un de nous , " One of us". Ce n'est que lorsque cette vérité élémentaire est reconnue, que l'on peut prendre une décision définie comme éthique.

Le document indique également :

*12 . La Commission européenne ne soumettra pas au comité opérant, conformément à la procédure d'examen des propositions, de projets qui incluent des activités de recherche qui détruisent les embryons humains, même si cela se produit dans la production de cellules souches. L'exclusion du financement de cette étape de la recherche n'empêchera pas le financement par l'UE des étapes ultérieures impliquant l'utilisation de cellules souches embryonnaires humaines" .*

L'affirmation que j'ai lu aujourd'hui démontre, de la façon la plus claire, que l'usage qui est actuellement mis en œuvre par la Commission ne répond pas à nos exigences. Il ya un sérieux problème éthique représenté par l'utilisation d'embryons humains comme matériel de recherche, qui aboutit à la possibilité de financer de telles recherches. Les déclarations de la Commission contiennent , en substance, une invitation à détruire – à travers des fonds privés - l'embryon, en vue d'obtenir des lignées de cellules qui elles permettent de demander un financement public.

Il s'agit d'un compromis incohérent, rendu évident par la Cour de justice de l'Union européenne dans son arrêt Brüstle. La Cour, en effet, a exclu la possibilité de breveter des inventions qui nécessitent la destruction d'embryons humains, étant donné que ces activités sont contraires à la dignité humaine, protégée par le droit de l'Union européenne . Nous sommes donc confrontés à une situation vraiment paradoxale: l'Union se retrouve à financer des recherches dont le résultat ne peut pas être breveté , parce que l'Union elle-même les considère comme étant contraires à la dignité humaine qu'elle même protège .

Je pourrais continuer approfondir encore longtemps en arrivant toujours aux mêmes résultats. Les considérations que j'ai déjà relevé sont, cependant, plus que suffisantes pour prouver l'insuffisance manifeste des normes éthiques actuellement définies par le règlement et la Commission .

Ceci est également confirmé par la pratique : il suffit de se rappeler que sur Internet se trouvent des informations relatives à la recherche financée par le programme-cadre VII, comme par exemple *Embryonic Stem cell-based Novel Alternative Testing Strategies* (c.d. ESNATS).<sup>1</sup>. Cette recherche bénéficie de fonds composés en grande partie des 11,9 millions offerts en cinq ans dans le cadre du programme-cadre VII. La recherche a, parmi ses propres objectifs, le fameux *Alternative testing*, à savoir le développement d'une alternative à l'expérimentation animale qui consiste à remplacer ces animaux par des cellules obtenues en tuant des embryons humains.

#### **2.4 . L'approche éthique et celle utilitariste**

Notre initiative est basée sur une argumentation pertinente tant dans les faits que sur le plan éthique. L'embryon humain est un être humain. L'embryon humain est l'un de nous, one of us. Parce que l'embryon est l'un de nous, il jouit de la dignité humaine, comme l'a reconnu la Cour de justice dans son arrêt Brüstle. Parce que l'embryon humain jouit de la dignité humaine, il est une fin en soi. Par conséquent, l'embryon ne peut pas être utilisé comme un moyen, à des fins qui ne le concernent pas, de la même manière dans laquelle nous-même ne voulons pas être utilisées à des fins qui ne nous concernent pas. Personne n'accepterait qu'une personne adulte ne soit tuée et que son corps, ou des parties de celui-ci, ne soient utilisées à des fins de recherche, même si cette recherche pourrait mener à la découverte de nouveaux traitements médicaux importants. Aucun bénéfice possible, aussi grand soit-il, ne peut justifier le meurtre d'une personne innocente.

---

<sup>1</sup> [www.esnats.eu](http://www.esnats.eu)

Nous savons, cependant, qu'il ya aussi des gens qui ne sont pas prêts à accepter ces arguments, aussi fondamentaux soient-ils sur le plan éthique. Dans les sociétés contemporaines , nombreux sont ceux qui ont une vision du monde purement pragmatique, utilitariste. Cette vision du monde pourrait amener à croire que la destruction des êtres humains, en particulier des embryons, peut être justifiée dès lors qu'elle conduit au développement de nouveaux usages thérapeutiques. Selon ce point de vue, une personne pourrait être sacrifiée, peut-être même contre sa volonté, si elle produit un avantage pour beaucoup d'autres.

A ceux qui ont une telle vision, je voudrais souligner que, même d'un point de vue purement utilitariste, l'UE devrait cesser de financer la recherche sur les capacités thérapeutiques potentielles des cellules souches obtenues à partir d'embryons humains.

À cette fin, je tiens à vous rappeler que, déjà en 2006, la position de la Commission, qui considérait que le potentiel de l'usage thérapeutique des cellules souches embryonnaires humaines était élevé, cette position n'était déjà pas vraisemblable. Déjà à cette époque il y avait déjà de nombreuses applications thérapeutiques découlant de l'utilisation de cellules souches adultes, alors que pas un seul projet de recherche sur des cellules souches embryonnaires n'avait atteint le moindre résultat thérapeutique. Aujourd'hui, près de sept ans se sont écoulés et cette situation s'est accentuée: alors qu'il existe un progrès important et continu dans l'utilisation thérapeutique des cellules souches adultes, il n'existe toujours pas un seul cas d'utilisation thérapeutique réussie des cellules souches embryonnaires humaines. En outre, lorsque ces expériences ont été réalisées sur des animaux, le transfert des cellules souches dérivées d'embryons, dans presque 100% des cas, a conduit au développement de cancers très agressifs. On parle donc ici de risque à hauteur de 100 % quand un usage thérapeutique responsable exigent le risque de 0% .

Au cours des dernières décennies, le lobbying en faveur de l'utilisation de cellules souches provenant d'embryons humains s'est développé sur la base de promesses qui se sont révélées sans fondement. Il était annoncé que ces recherches pourraient bientôt conduire à l'élaboration de traitements contre la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, contre toute forme de maladie que chacun de nous espère ne jamais avoir à affronter. Il a été dit que le résultat était imminent. On a eu recours à des malades pour recueillir des fonds pour la recherche sur les cellules souches provenant d'embryons humains , comme si ces gens pouvaient espérer bénéficier de nouveaux traitements développés grâce à eux. Maintenant, après plus de sept ans, nous devons dire clairement que ces promesses se sont avérées fausses et que les espoirs de beaucoup de gens bien intentionnés ont été déçus .

Par conséquent, l'abandon de ce de type de recherches très controversées sur le plan éthique ne représente pas un grand sacrifice pour l'Union européenne. Rappelez-vous en : nous ne vous demandons pas de supprimer le programme de recherche de l'Union européenne. L'adoption de notre proposition permettrait, au contraire, de libérer des fonds qui pourraient être mis à disposition d'autres projets dans la recherche de pointe et de donner à ces projets de meilleures perspectives .